



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Limoges, le 14 juin 2017

Le recteur de l'académie de Limoges  
Chancelier des universités

à

Madame, Monsieur le maire

Madame, Monsieur le maire,

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale a pris plusieurs mesures de rentrée notamment destinées à donner plus de souplesse aux acteurs de terrain. Parmi celles-ci figure la possibilité de modifier dans chaque département l'organisation actuelle des rythmes scolaires.

Cette modification, qui ne revêt aucun caractère obligatoire, n'est pas destinée aux communautés éducatives et aux communes qui sont satisfaites de l'organisation actuelle. Ces dernières peuvent donc tout à fait continuer à fonctionner selon les mêmes modalités.

Pour les communes qui choisiraient un retour à la semaine de 4 jours, il conviendra de respecter les étapes suivantes :

- avis du conseil d'école, ou de la majorité des conseils d'école
- avis du conseil municipal
- avis d'opportunité de l'IA-DASEN qui décide d'autoriser – ou non – des adaptations. Ces autorisations seront accordées sur la base de la cohérence des apprentissages et donc de l'intérêt de l'enfant. Une attention particulière sera accordée aux conséquences générées par la modification des rythmes sur les transports scolaires.

Ainsi, là où émerge un consensus local entre conseil d'école, municipalité, avec un avis favorable de l'IA-DASEN en faveur d'une autre organisation, une dérogation aux cadres existants sera possible.

Les IA-DASEN ainsi que les inspecteurs de circonscription sont à votre disposition pour toute demande d'information ou de conseil.

Je vous prie de croire, madame, monsieur le maire, à l'assurance de toute ma considération.

Daniel AUVERLOT

**Cabinet du recteur**

Affaire suivie par  
Sophie Desmoulin  
Conseillère technique  
Chargée des affaires réservées

Téléphone  
05 55 11 40 17

Mél  
ce.cabinet @ac-limoges.fr  
Site internet  
<http://www.ac-limoges.fr>

**Rectorat**  
13 rue François Chénieux  
CS 23124  
87031 Limoges cedex 1